

QUESTION ECRITE

Auteur AdG/LA, par Sarah Constantin
Objet Plan de scolarité, un casse-tête familial
Date 15.12.2017
Numéro 51

Le DEF a-t-il conscience que les changements de plan de scolarité et, entre autres, l'ajout de mercredis (chaque année plus nombreux), posent des problèmes d'organisation familiale et des activités extra scolaires? En effet, en travaillant sur une commune, en étant domicilié sur une autre, en ayant un enfant scolarisé à l'école obligatoire, un autre suivant des cours au centre professionnel ou autre, l'organisation familiale peut devenir un casse-tête. De plus, concernant les mercredis après-midi consacrés à l'école, ces exceptions, en passant d'une à trois, n'encouragent pas l'enfant à participer à des activités extra scolaires sur ce temps.

Conclusion

Le travail mené par le département avec les diverses associations qui gèrent ce dossier ne manque-t-il pas sa cible, à savoir rendre le plan de scolarité fonctionnel?

Les familles valaisannes doivent-elles dorénavant compter avec le mercredi après-midi comme jour d'école comme un autre?